REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 novembre 2017

Compte rendu affiché le 15 novembre 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 03 novembre 2017

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Eliane DA COSTA

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Objet: Mem

Nombre de membres

En Exercice

43

Qui ont pris

part à la délibération

34

Art. 2121-2

du CGCT

43

17.11.0818
Equipement intégré René
BEAUVERIE - Résiliation du lot 15 «
Electricité-courants forts, courants
faibles »

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Ahmed CHEKHAB à Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés: David TOUNKARA

Membres absents: Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Laurent PATRY

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçule 1 4 NOV. 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 7

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 17 novembre 2016, vous avez délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la construction du groupe scolaire René Beauverie avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Le lot 15 « Electricité – courants forts, courants faibles » avait ainsi été attribué à l'entreprise ELECSON située 6 rue Moulin Gillier à Sorbiers.

Par jugement du tribunal de commerce de Saint-Etienne rendu le 24 mai 2017, l'entreprise ELECSON a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde.

Conformément à l'article L-622 613 alinéa 1 du Code de commerce, la Ville a adressé le 8 septembre 2017 à l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal de commerce, une mise en demeure afin de déterminer si ce dernier entendait exiger la poursuite du contrat.

Par courrier en date du 12 septembre 2017, l'administrateur judiciaire a informé la collectivité de sa décision prise en accord avec le dirigeant de la société ELECSON de ne pas poursuivre le contrat relatif au lot 15, même si l'entreprise avait jusqu'alors exécuté les travaux prévus au marché.

Il convient dès lors d'autoriser la résiliation du marché conclu avec l'entreprise ELECSON étant précisé que la résiliation interviendra après la phase d'incorporation prévue au marché (fin octobre 2017).

Une procédure de mise en concurrence a par ailleurs été lancée pour choisir une entreprise qui poursuivra les travaux d'électricité prévus au lot 15.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté :
- ➤ D'autoriser Madame la Maire à résilier le marché de travaux relatif au lot 15 « Electricité courants forts, courants faibles » conclu avec la société ELECSON.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- > Approuve le rapport présenté;
- ➤ Autorise Madame la Maire à résilier le marché de travaux relatif au lot 15 « Electricité courants forts, courants faibles » conclu avec la société ELECSON.

Nombre de suffrages exprimés : 34	
Votes Pour: 34	
Votes Contre:	
Abstention:	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY